

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

BUDGET 2025 – FAITS SAILLANTS

- Le rôle triennal (2025-2026-2027) a été déposé le 9 octobre 2024 par l'évaluateur de la MRC de Bellechasse. Les valeurs imposables passent de 198 149 700 \$ à 257 164 600 \$ soit une hausse de 59 014 900 \$ en 2025.
- Les valeurs non imposables passent de 51 826 700 \$ à 54 661 500 \$ en 2025.
- Le budget augmente de 469 881 \$ passant de 4 720 420 \$ à 5 190 301 \$.
- Le taux combiné des taxes foncières baisse à **0,85 \$ / 100 \$** pour 2025.
- Le taux pour les immeubles non résidentiels baisse à **1,16 \$** pour 2025.
- Le taux pour les immeubles industriels baisse à **1,24 \$** pour 2025.
- La compensation pour les services de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets demeure à 235 \$ pour une résidence permanente (1 bac) et à 117,50 \$ pour une résidence saisonnière. Pour les propriétaires de contenants métalliques, le tarif reste à 235 \$ par unité de bac équivalente (UBE).
- Le tarif pour l'aqueduc et l'égout demeure à 360 \$ par unité de logement desservi pour 2025. Les tarifs pour un commerce, un commerce et une résidence, un hôtel, une industrie et I.P.L. North America ne subiront aucune hausse. Le tarif pour le mètre cube d'eau (1000 litres) reste à 0,60 \$ pour 2025.
- La compensation pour le service opéré par la MRC de Bellechasse pour la gestion des boues des installations septiques reste à 140 \$ pour une résidence permanente et à 70 \$ pour une résidence saisonnière.
- Les recettes liées aux taxes sur la valeur foncière représentent 45,21 % du budget en 2025. L'an dernier, ce pourcentage était de 46,96 %.
- La tarification de l'aqueduc et égouts augmente de 11 323 \$ passant de 353 677 \$ à 365 000 \$.
- La tarification des matières résiduelles diminue de 9 400 \$ passant de 299 272 \$ à 289 872 \$.
- Le budget pour l'enlèvement de la neige passe de 509 058 \$ à 510 019 \$ pour 9,83 % du budget en 2025.
- Les frais de financement augmentent de 61 347 \$ passant de 1 095 636 \$ à 1 156 983 \$. Cette hausse s'explique par le financement sur une période de 20 ans des travaux réalisés sur la route Saint-Gérard et route de Saint-Malachie.
- Le remboursement au fonds de roulement sera au montant de 63 895 \$ en 2025.
- Les quotes-parts à la MRC de Bellechasse augmentent de 44 160 \$ passant de 517 764 \$ à 561 924 \$. Une très grande partie de cette hausse est liée au service de transport adapté et collectif ainsi qu'au service d'urbanisme.
- La valeur moyenne d'une unité d'habitation à Saint-Damien selon le sommaire du rôle d'évaluation est de 209 595 \$. Elle était de 155 856 \$ pour 2024.